



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL
Comité syndical du
26 Septembre 2024
17 H 30

À Saint-Ambroix – Salle Filature

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 26/06/2024

FINANCES

Point 1 : Cession et sortie de l'actif du camion benne IVECO immatriculation AN-569-QY,

Point 2 : DM 1 – Virement de crédits : avance véhicule Ford,

Point 3 : Biens à sortir de l'inventaire,

PERSONNEL

Point 4 : Actualisation du tableau des effectifs du personnel,

Point 5 : Entretiens professionnels : modification des critères d'appréciation de la valeur professionnelle,

Point 6 : RIFSEEP : Harmonisation de la liste des bénéficiaires du RIFSEEP avec les tableaux de plafonds de l'IFSE et du CIA et modification modalités d'attribution du CIA,

Point 7 : Renouvellement contrat d'accroissement temporaire d'activité – agent d'entretien des cours d'eau - service équipe verte

INFORMATIONS

- Renouvellement de contrat du CDD en CDI du technicien de rivière Nizon-Galet-Malaven-Arnave,
- Bilan de la concertation sur changement climatique et de l'opération « Préserver notre eau, on s'y met tous ? »,
- Inauguration des travaux de restauration sur le Nizon : Jeudi 10 Octobre 2024 à 10h00 au lavoir de Lirac,

- Décisions prises dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical :

- Décision N°1 : Demande de subvention pour l'opération "Entretien et surveillance des digues année 2024" auprès du Fonds Vert,
- Décision N°2 : Demande de subvention pour l'opération "Animation PAPI (2 postes) 2024" auprès du Fonds Vert,
- Décision N°3 : Demande de subvention pour l'opération « Travaux d'urgence Post-crue du 09 et 10 mars 2024 ».

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. RIEU, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, JP DE FARIA, C. VIGOUROUX, R. BALMELLE, M. REYDON, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC. REY, S. BAYART, R. CHAPUY, P. DUMAS, D. SERRE, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, D. BARBERIO, J. OLIVA.

Pouvoirs :

Monsieur CHAPUY Raymond a donné pouvoir à Monsieur Benoit TRICHOT.

Assistaient au Comité Syndical :

- Monsieur RAVEL Vincent, Technicien d'Alès Agglomération,
- Madame CLAVEL Maud, Directrice ABCèze,
- Monsieur LAURENT Anthony, Directeur Adjoint ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable Administrative et Financière ABCèze

Monsieur RIEU José est désigné secrétaire de séance.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	14

Le Président ouvre la séance à 17 H 30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT Benoit propose de valider le compte-rendu de la séance du 26/06/2024, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Cession et sortie de l'actif du camion benne IVECO

Le Président rappelle qu'en juillet dernier, le nouveau camion Ford transit - T350 L3, immatriculé GX-314-LK, affecté à l'équipe verte, a été livré pour remplacer l'ancien camion benne IVECO. Il propose de mettre à la vente le camion IVECO. Il demande l'autorisation de signer tous les documents y afférents et de procéder à la sortie de l'état de l'actif dès que la vente sera réalisée. (Information sur le véhicule : immatriculé AN-569-QY - date de mise en circulation au 31/01/2007, kilométrage 193 237 km - côte estimée à 9 000 €).

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 2 : DM 1 – Virement de crédits - avance achat véhicule Ford Transit T350L3

Le Président explique qu'une avance versée sur commande avait été faite lors de la signature du bon de commande du camion Ford transit T350 L3 immatriculé GX-314-LK. Il précise que le camion a dernièrement été livré et payé. Il convient de procéder à la décision modificative suivante pour permettre la régularisation comptable de l'avance :

INVESTISSEMENT - CREDITS SUPPLEMENTAIRES :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 21828 / OPFI	Autres matériels de transport	1 000,00	
	Total	1 000,00	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 238 / OPFI	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 000,00	
	Total	1 000,00	0,00

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Biens à sortir de l'inventaire

Le Président rappelle que les biens, ci-après, sont obsolètes, cédés, réformés ou détruits, il convient de les sortir de l'inventaire :

N° Mandat Bordereaux Année	N° d'inventaire	Libellés	Montant acquisition	Imputation d'origine	Destination du bien	Fiche de bien
130/15/2008	B/2008/72	GPS Carto Pocket	3 283,02 €	2183	Obsolète	70
211/25/2009	B/2009/94	Ventilateur sur pied	30,50 €	2188	Hors service	261
217/30/2011	B/2011/128	Ordinateur portable Toshiba	731,20 €	2183	Hors service	364
284/42/2014	B/2014/164	Appareil photos Canon IXUS 155 bleu	129,00 €	2188	Hors service	449
244/49/2020	B/2020/235	Débroussailleuse Husqvarna HVA 555RXT n° série 20193500099	1 091,16 €	2188	Hors service /pièces détachées	568
244/49/2020	B/2020/236	Débroussailleuse Husqvarna HVA 555RXT n° série 20200800011	1 091,16 €	2188	Hors service /pièces détachées	569
		TOTAL	6 356,04 €			

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Point 4 : Actualisation du tableau des effectifs du personnel

Le Président indique qu'à la suite à la CDIisation du chargé de mission « Ouvrages hydrauliques » au 1^{er} août dernier, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Filière	Emploi/Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Durée hebdo
Administrative	Attaché territorial	1	1	35
Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	23,50
Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	28
Technique	Ingénieur principal territorial	1	1	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission ouvrages hydrauliques PAPI (CDI - emploi permanent)	1	1	35
Technique	Ingénieur territorial /Chargé de mission élaboration du PAPI (CDD - emploi permanent)	1	1	35
Technique	Chargé de mission contrat (CDD- emploi permanent)	1	1	35
Technique	Chargé de mission PGRE (CDI – emploi permanent)	1	1	35

Technique	Ingénieur Territorial/Chargé de mission SAGE (Emploi permanent)	1	0	35
Technique	Technicien principal de 1ère classe	2	2	35
Technique	Technicien territorial	1	1	35
Technique	Technicien territorial (CDD – emploi permanent)	1	1	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	2	35
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	1	4
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	1	35
Technique	Adjoint technique territorial	2	1	35
Technique	Adjoint technique territorial (Accroissement temporaire d'activité 6 mois)	1	1	35
	Total	21	18	

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Entretiens professionnels : modification des critères d'appréciation de la valeur professionnelle

Le Président rappelle que la valeur professionnelle des agents est appréciée au regard de critères définis par la collectivité. Il explique qu'il est primordial que les encadrants, lors de l'évaluation professionnelle, précisent et argumentent les appréciations qu'ils portent sur leurs collaborateurs afin de replacer ces critères dans le contexte de travail qui leur est propre et de leur donner tout leur sens. C'est pourquoi, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle ont été actualisés.

Le Président demande aux délégués de valider les nouveaux critères d'appréciation de la valeur professionnelle qui seront appliqués lors des prochains entretiens professionnels 2024.

Il précise que le Comité Social Technique (CST) a émis un avis favorable lors de sa séance du 09/09/2024.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : RIFSEEP : Harmonisation de la liste des bénéficiaires du RIFSEEP avec les tableaux de plafonds de l'IFSE et du CIA et modification modalités d'attribution du CIA

Le Président explique que par recours du 14/02/2024, Monsieur le Préfet du Gard a invité le conseil syndical à :

- ✓ Retirer sa décision N°59/2023 et à délibérer de nouveau afin d'harmoniser la liste des bénéficiaires du RIFSEEP avec les tableaux de plafonds de l'IFSE et du CIA,
- ✓ À revoir le critère d'absentéisme défini pour le calcul du CIA. Le seuil de 28 jours d'absence pouvant être considéré par le juge comme un critère disproportionné conformément à la jurisprudence du 21/12/2022 de la cour administrative d'appel de Bordeaux.

Il propose de modifier la délibération afin de répondre à la demande de Monsieur le Préfet.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Renouvellement contrat d'accroissement temporaire d'activité – agent d'entretien des cours d'eau - service équipe verte

Le Président précise que le contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité) établi en application des dispositions de l'article L.332-23 alinéa 1^{er} du code général de la fonction publique, d'un agent d'entretien des cours, recruté pour renforcer l'équipe verte (6 mois, à temps complet) arrivera à échéance le 08/11/2024. Pour mener les actions 2024 inscrites au plan de gestion de la ripisylve, il explique que le renouvellement de son contrat pour une période de 6 mois, à temps complet est nécessaire.

Discussions : Après cette présentation, les élus ouvrent le débat.

Madame GRAZIANO-BAYLE Monique regrette la précarité du contrat. Le Président explique que l'agent pourrait intégrer l'équipe verte de manière pérenne si les travaux de ripisylve restent toujours financés dans le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau applicable au 1^{er} janvier 2025. A contrario, un choix devra s'opérer sur le maintien du budget d'entretien des cours d'eau au niveau actuel (en le compensant éventuellement avec une augmentation de la taxe GEMAPI) ou sa réduction.

Monsieur VIGOUROUX indique qu'une augmentation de la taxe GEMAPI semble difficilement envisageable considérant la future période électorale.

Le Président approuve. Il rappelle que la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes et l'Agglomération du Gard Rhodanien devront également réfléchir au financement des futurs travaux sur les digues.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

✓ **Recrutement du chargé de mission SAGE :**

Le Président fait part de l'état d'avancement du recrutement du chargé de mission SAGE. Il explique qu'une offre d'emploi a dernièrement été lancée sans aboutir à un recrutement. Il précise qu'une autre consultation sera prochainement lancée. Concernant l'arrêté préfectoral portant délimitation du périmètre du SAGE, il précise qu'il a été dernièrement signé. L'arrêté préfectoral de constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est en cours de rédaction.

✓ **Bilan de la concertation sur changement climatique et de l'opération « Préserver notre eau, on s'y met tous ? » :**

Madame CLAVEL rappelle que le syndicat ABCèze a lancé une grande concertation sur l'adaptation de nos usages de l'eau au changement climatique. Cette démarche rassemble tous les acteurs de l'eau du bassin versant. C'est autour de 3 ateliers géographiques que les usagers ont recherché des solutions ensemble pour adapter leur usage de l'eau. Une facilitatrice graphique synthétisait en image les propositions des participants venus nombreux.

L'issue de la concertation est de construire un plan d'adaptation au changement climatique avec tous les acteurs et usagers du territoire. De nouveaux axes d'actions et des solutions adaptées au contexte et aux usagers seront proposés.

✓ **Inauguration des travaux de restauration du Nizon :**

Le Président informe de l'inauguration des travaux, le jeudi 10 octobre 2024 à 10h00 au lavoir de Lirac.

✓ **Décisions prises dans le cadre des délégations données au Président par le Comité syndical :**

Le Président rappelle les décisions suivantes :

- Décision N°1 : Demande de subvention pour l'opération "Entretien et surveillance des digues année 2024" auprès du Fonds Vert,
- Décision N°2 : Demande de subvention pour l'opération "Animation PAPI (2 postes) 2024" auprès du Fonds Vert,

- Décision N°3 : Demande de subvention pour l'opération « Travaux d'urgence post-crue du 09 et 10 mars 2024 ».

Pour conclure, le Président annonce la sortie du 11^{ème} journal ABCèze. Il précise qu'il revêt une forme pédagogique avec beaucoup d'illustrations, de photos, peu de texte et une utilisation réduite du vocabulaire technique. Un focus a été fait sur la renaturation du Nizon, le changement climatique, ... Enfin, une vigilance sera apportée quant à sa distribution sur les communes du bassin.

Concernant la stratégie de communication, le Président rappelle que le Syndicat travaille avec un prestataire extérieur. Un diagnostic sera réalisé sur la communication actuellement menée par le Syndicat afin d'envisager la future stratégie axée sur les objectifs suivants : se faire connaître, informer, sensibiliser. Les messages devront être simplifiés et les compétences d'ABCèze plus explicites, à savoir :

- ✓ Préserver les milieux aquatiques
- ✓ Prévenir les inondations
- ✓ Gérer les cours d'eau

Enfin, des panneaux pédagogiques sur les inondations sont en cours de réalisation. D'autres panneaux sur les thématiques telles que les milieux, la ressource... seront également réalisés.

Madame GRAZIANO-BAYLE remercie le Président pour les travaux réalisés à Bagnols-sur Cèze suite à la crue mars dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 45

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Vice-président

M. J. NIEU

